



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le 11/03/2025 S'LO
ID : 059-215902073-20250311-28_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 08/03/2025

<p>Date de convocation : 27.02.2025</p> <p>Date de publication : 29.02.2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq ; le huit mars</p> <p>Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 25</p> <p>Quorum : 13</p> <p>Présents : 19 Absents excusés : 4 Ont donné pouvoir : 3 Absents : 2</p> <p>Ont pris part au vote : 22 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p>	<p>PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; M. Romuald CHANTREL ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Monique PASSET ; Mme Virginie BERNUS ; Mme Tiffanie SURIA, Mme Sandrine PONCHANT.</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Cédric LATOUCHE.</p> <p>ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD.</p> <p>ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

DELIBERATION N°28-2025-DF-RK

Objet : Mise en place d'un partenariat pour une mutuelle communale – Autorisation de signature

Préambule

Dans le cadre de sa politique sociale, visant à réduire les inégalités d'accès aux soins et à renforcer la solidarité sur son territoire, la commune d'Escautpont souhaite offrir à ses administrés un accès facilité à une complémentaire santé de qualité.

En effet, dans un contexte où de nombreux habitants rencontrent des difficultés d'accès aux soins, qu'il s'agisse de ressources financières limitées ou de complexité dans la compréhension des offres de santé, il est essentiel de trouver des solutions adaptées. La mise en place de la Mutuelle Communale permettra de répondre à ces enjeux en offrant à tous les Escautpontois une couverture santé complémentaire de qualité à des tarifs négociés, tout en garantissant une totale neutralité de la commune et des acteurs locaux dans les démarches d'adhésion.

La commune d'Escautpont agit uniquement en tant que relais d'information, sans engagement financier ni responsabilité dans les démarches individuelles.

Après avoir évalué les besoins spécifiques de la population escautpontoise, la commune a choisi d'établir un partenariat avec la Mutuelle JUST, un organisme à but non lucratif reconnu pour son sérieux et son engagement en faveur de l'accessibilité à la santé pour tous. La Mutuelle JUST propose une gamme de six formules adaptées à différents profils (jeunes actifs, familles, seniors, etc.) à des tarifs préférentiels négociés pour les habitants d'Escautpont.

Cette collaboration permettra à tous les Escautpontois, et notamment ceux en situation précaire, de bénéficier d'une couverture santé à des prix compétitifs et de qualité. Le choix de la Mutuelle JUST repose sur sa capacité à répondre aux attentes des citoyens tout en respectant une éthique sociale et solidaire.

Dans le cadre de ce partenariat, la commune d'Escautpont prendra les engagements suivants :

- Mettre à disposition un local au sein de la mairie pour permettre à la Mutuelle JUST de réaliser des permanences d'information à destination des administrés.
- Assurer la communication autour de l'offre : la commune mettra en place tous les outils nécessaires pour informer les citoyens de l'existence de cette mutuelle (affichage, flyers, informations sur le site internet de la commune).
- Garantir la neutralité des agents municipaux et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en veillant à ce que le personnel ne s'immisce pas dans les décisions des habitants ou dans les démarches de souscription.
- Assurer l'absence de financement public ou de contrepartie financière : la commune n'assurera aucune prise en charge des cotisations ni ne recevra aucune contrepartie liée à l'adhésion à cette mutuelle.

En contrepartie, la Mutuelle JUST s'engage à :

- Respecter l'éthique sociale et solidaire du projet, en veillant à proposer des solutions adaptées à tous les types de foyers, y compris ceux rencontrant des difficultés financières.
- Organiser des permanences d'information à la mairie ou dans un autre lieu accessible pour permettre à chaque citoyen de s'informer en toute transparence et de poser toutes les questions nécessaires à leur adhésion.
- Assurer un suivi régulier et fournir un bilan annuel détaillant le nombre d'adhésions et le profil des adhérents afin de garantir que l'offre répond bien aux besoins des Escautpontois.
- Être un partenaire actif dans l'évaluation du dispositif en collaboration avec la commune, afin de s'assurer que le partenariat évolue positivement et reste en phase avec les attentes de la population.

Après en avoir délibéré, il est proposé à l'assemblée délibérante de :

- **APPROUVER** la mise en place de la Mutuelle Communale d'Escautpont, en partenariat avec la Mutuelle JUST.
- **DÉSIGNER** la Mutuelle JUST comme organisme partenaire privilégié pour ce dispositif.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 059-215902073-20250311-28_2025-DE

S'LO

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à ce partenariat.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 22 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

M le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

